MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES

COMTÉ DE SAGUENAY PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 13 décembre 2021 à 19 h, devant public, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Madame le maire

Nathalie Ross

Madame la conseillère

Ève Lajoie

Messieurs les conseillers

Jean-Sébastien Naud

Luc Gilbert François Maltais Hervé Gaudreault

Est absent : Monsieur le conseiller

Martin Simard

Est également présente : M^{me} Véronique Lapointe, secrétaire-trésorière et directrice générale

ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de bienvenue du maire;
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour; (3903)
- 3. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2021; (3904)
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS;
- 5. Dossiers de la mairie :
 - 5.1. Acceptation du concept proposé par le ministère des Transports du Québec pour l'aménagement à l'intersection des rues du Roc et du Boisé et de la route 138; (3905)
 - 5.2. Dépôt de la lettre de démission de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Véronique Lapointe; (3906)
 - 5.3. Compte-rendu des activités du dernier mois;
 - 5.4. Aperçu des projets à venir;

6. Dossiers de la direction générale :

- 6.1. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil; (3907)
- 6.2. Adoption du calendrier des séances du conseil 2022; (3908)
- 6.3. Achat d'un système de visioconférence; (3909)
- 6.4. Nomination des signataires des chèques et du service en approvisionnement en numéraire; (3910)
- 6.5. Programme d'aide à la voirie locale- volet : Entretien des routes locales (dossier no. 2021-95018-09-0229) confirmation de réalisation des travaux (78 333 \$); (3911)
- 6.6. Acceptation de l'offre de service de F.D. JUL INC.; (3912)
- 6.7. Commission municipale du Québec Dépôt des rapports d'audit de conformité relatifs à l'adoption du budget 2021 et du programme triennal d'immobilisation 2021-2023; (3913)
- 6.8. TECQ-2019 Programmation des travaux version no. 2; (3914)
- 6.9. Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 2021-157 modifiant le règlement 2021-155 visant à décréter un emprunt pour prolonger le réseau d'aqueduc dans les rues du Fleuve et des Berges; (3915)
- 6.10. Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 2021-158 relatif à la tenue des séances; (3916)

- 6.11. Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 2021-160 édictant un code d'éthique et de déontologie des élus es municipaux; (3917)
- 6.12. Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection; (3918)

7. Dossiers du service des ressources financières :

- 7.1. Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois de novembre 2021; (3919)
- 7.2. Dépôt de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois de novembre 2021; (3920)
- 7.3. Dépôt de la liste des comptes de la salle de quilles du mois de novembre 2021; (3921)
- 7.4. Transfert des crédits budgétaires 2021; (3922)
- 7.5. Révision de la liste 2020 des contrats de plus de 2 000 \$ et totalisant plus de 25 000 \$; $^{(3923)}$
- 7.6. Dépôt de la liste des contrats 2021 de plus de 2 000 \$ et totalisant plus de 25 000 \$ et des contrats 2021 de plus de 25 000 \$; $^{(3924)}$

8. Dossiers du service des travaux publics :

- 8.1. Remplacement de sections de bande de la patinoire; (3925)
- 8.2. Remplacement des buts de hockey; (3926)
- 8.3. Octroi de contrat pour le remplacement des fenêtres et autres rénovations au 120, route 138 (garage municipal); (3927)
- 8.4. Achat d'un compresseur 30 gallons King Canada industriel KC-3124 pour le garage municipal situé au 120, route 138; (3928)
- 8.5. Développement domiciliaire rues du Fleuve et des Berges Morcellement des terrains; (3929)

9. Dossiers de l'urbanisme et de l'environnement :

- 9.1. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU); (3930)
- 9.2. Avis de motion et adoption du premier projet de règlement no. 2021-159 modifiant le règlement de zonage adopté sous le no. 2010-050 afin d'ajouter un groupe d'usages dans la zone 16-FC; de créer la zone 29-I et d'y autoriser certains usages ; de créer la grille de spécifications de la zone 219-F; (3931)
- 9.3. Acceptation de la demande de dénomination du chemin Arsène-Gagnon Présentation d'une demande d'officialisation à la Commission de toponymie du Québec; (3932)
- 9.4. Autorisation pour l'attribution et la réorganisation des numéros civiques des lots situés sur le chemin des Sittelles, chemin de la Savane, chemin Arsène-Gagnon, rue du Fleuve, rue des Berges; (3933)
- 10. Dossiers Camping Bon-Désir;
- 11. Dossiers Salle de Quilles;
- 12. DOSSIERS DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT;
- 13. DEMANDES DE DONS, DE COMMANDITES OU D'AIDE FINANCIÈRE :
 - 13.1. L'Odyssée artistique 16e édition du Festival intime de musique classique; (3934)
- 14. Demandes de cotisation annuelle, d'adhésion ou de publicités;
- 15. CORRESPONDANCE:
 - MTQ Critères à l'implantation d'un carrefour giratoire;
- 16. SUGGESTIONS DES CITOYENS LA PAROLE EST À VOUS LA SÉCURITÉ;
- 17. SUJETS DIVERS;

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

21-12-3903 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le point « Sujets divers » soit maintenu ouvert.

21-12-3904 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ève Lajoie APPUYÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2021, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

DOSSIERS DE LA MAIRIE

21-12-3905

Acceptation du concept proposé par le ministère des Transports du Québec pour l'aménagement à l'intersection des rues du Roc et du Boisé et de la route 138

CONSIDÉRANT QUE plusieurs accidents sont survenus dans le secteur des rues du Roc et du Boisé et de la route 138 dont un mortel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et le ministère des Transports désirent rendre les lieux plus sécuritaires;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a proposé un concept pour l'aménagement à l'intersection des rues du Roc et du Boisé;

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil est favorable au concept déposé par le MTQ pour l'aménagement à l'intersection des rues du Roc et du Boisé et de la route 138;

QUE les travaux soient conditionnels à ce que la route soit déplacée à 50 m additionnels, direction est, du croquis proposé par le MTQ;

QUE la Municipalité soit consultée à nouveau advenant que l'étude de sol réalisée par le MTQ conclue à l'impossibilité de déplacer la rue du Boisé d'une distance de 50 m additionnel.

21-12-3906 Dépôt de la lettre de démission de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Véronique Lapointe

CONSIDÉRANT QUE Mme Véronique Lapointe a transmis une lettre de démission datée du 24 novembre 2021 au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault APPUYÉ PAR Mme Ève Lajoie ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la lettre de démission de Mme Véronique Lapointe au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière;

QUE la date officielle du départ de Mme Véronique Lapointe soit le 24 janvier 2022;

DE MANDATER la Fédération québécoise des municipalités afin de procéder à l'affichage du poste et de participer au processus de recrutement en collaboration avec le conseil;

D'AUTORISER un montant maximal de 5 000 \$, taxes en sus, pour les démarches avec la FQM.

Compte-rendu des activités du dernier mois

Le maire fait un compte-rendu des activités du dernier mois.

Aperçu des projets à venir

Le maire donne un aperçu des projets à venir.

DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

21-12-3907 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément à l'article 357 et 358 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, les membres du conseil municipal déposent séance tenante, leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, M^{me} Véronique Lapointe, déclare avoir reçu toutes les déclarations des membres du conseil de la municipalité des Bergeronnes et transmettra un relevé au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

21-12-3908 Adoption du calendrier des séances du conseil 2022

CONSIDÉRANT QUE *l'article 148 du Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault APPUYÉ PAR M. François Maltais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'ACCEPTER le calendrier suivant relatif à la tenue des séances ordinaires du conseil de la municipalité des Bergeronnes pour 2022 et que celles-ci débuteront à 19 h :

17 janvier 2022	11 juillet 2022
21 février 2022	22 août 2022
21 mars 2022	19 septembre 2022
19 avril 2022	17 octobre 2022
16 mai 2022	21 novembre 2022
20 juin 2022	19 décembre 2022

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

21-12-3909 Achat d'un système de visioconférence

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se doter d'un système de visioconférence afin d'augmenter la qualité des communications;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu que la MRC de la Haute-Côte-Nord participe financièrement aux acquisitions de système de visioconférence jusqu'à un maximum de 25 000 \$, sur présentation de facture;

CONSIDÉRANT QUE l'installation desdits systèmes doit être complétée au plus tard le 15 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'une proposition de SOLOTECH a été déposée au montant de 24 684.40 \$, taxes en sus, incluant l'installation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud APPUYÉ PAR Mme Ève Lajoie ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'AUTORISER la proposition de SOLOTECH au montant de 24 684.40 \$, taxes en sus, incluant l'installation.

21-12-3910 Nomination des signataires des chèques et du service en approvisionnement en numéraire

CONSIDÉRANT QU'à la suite des élections municipales générales du 7 novembre dernier un nouveau maire a été élu;

CONSIDÉRANT QU'une résolution du conseil doit être envoyée à la Caisse Populaire Desjardins du Saguenay-Saint-Laurent afin de procéder à un changement de signataire;

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE Mme Véronique Lapointe, directrice générale et secrétairetrésorière, que le maire, Nathalie Ross ou le conseiller, M. Luc Gilbert, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, les effets bancaires et autres documents municipaux nécessaires à la bonne marche de la Municipalité;

QUE les changements de signataires soient effectifs en date du 13 décembre 2021.

21-12-3911 Programme d'aide à la voirie locale- volet : Entretien des routes locales (dossier no. 2021-95018-09-0229) — confirmation de réalisation des travaux (78 333 \$)

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports versera une compensation de 78 333 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2021;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution sera transmise au Ministère accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes subventionnées;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault APPUYÉ PAR M. François Maltais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

21-12-3912 Acceptation de l'offre de service de F.D. JUL INC.

CONSIDÉRANT QUE la numérisation des archives est nécessaire pour répondre aux obligations légales prévues par la *Loi sur les archives*;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise F.D. JUL INC. a soumis l'offre suivante :

Plans:	1,25 \$ par plan
Images:	0,11 \$ par page
Transport:	12,78 \$ par boîte
Destruction:	7,50 \$ par boîte

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais APPUYÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'ACCEPTER l'offre de l'entreprise F.D. JUL INC. pour un montant budgétaire de 9 500 \$ pour l'année 2021;

QUE les 75 boîtes d'archives restantes soient expédiées pour numérisation et destruction.

21-12-3913 Commission municipale du Québec – Dépôt des rapports d'audit de conformité relatifs à l'adoption du budget 2021 et du programme triennal d'immobilisations 2021-2023

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ève Lajoie APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DE PRENDRE ACTE du dépôt des rapports d'audit de conformité relatifs à l'adoption du budget 2021 et du programme triennal d'immobilisations 2021-2023 tels que déposés par la directrice générale;

QU'une copie de la présente résolution soit, conformément à la loi, envoyée à la Commission municipale du Québec.

21-12-3914 TECQ-2019 – Programmation des travaux version no. 2

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no. 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no. 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles.

21-12-3915

Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 2021-157 modifiant le règlement 2021-155 visant à décréter un emprunt pour prolonger le réseau d'aqueduc dans les rues du Fleuve et des Berges

AVIS DE MOTION est donné par François Maltais, conseiller, qu'il y aura adoption lors d'une prochaine séance du conseil, du Règlement no. 2021-157 modifiant le règlement 2021-155 visant à décréter un emprunt pour prolonger le réseau d'aqueduc dans les rues du Fleuve et des Berges.

Par la même occasion, il y a dispense de lecture du projet de règlement puisqu'une copie de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil séance tenante.

21-12-3916 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 2021-158 relatif à la tenue des séances

AVIS DE MOTION est donné par Ève Lajoie, conseillère, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du Règlement no. 2021-158 relatif à la tenue des séances.

Par la même occasion, il y a dispense de lecture du projet de règlement puisqu'une copie de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil séance tenante.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 2021-160 édictant un code d'éthique et de déontologie des élus·es municipaux

AVIS DE MOTION est donné par Hervé Gaudreault, conseiller, qu'il y aura adoption lors d'une prochaine séance du conseil du Règlement no. 2021-160 édictant un code d'éthique et de déontologie des élus·es municipaux.

Par la même occasion, il y a dispense de lecture du projet de règlement puisqu'une copie de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil séance tenante.

21-12-3918 Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément *aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*, un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault APPUYÉ PAR M. François Maltais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DE CRÉER un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

QUE ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit *l'article 278.2 LERM*.

DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

21-12-3919 Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois de novembre 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ève Lajoie APPUYÉ PAR M. François Maltais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 201 830,71 \$.

<u>CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de</u> novembre 2021:

Je, Véronique Lapointe, directrice générale de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 201 830,71 \$.

21-12-3920 Dépôt de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois de novembre 2021

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert APPUYÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général du Camping Bon-Désir des Bergeronnes pour une somme totalisant 5 877,38 \$.

<u>CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de</u> novembre 2021:

Je, Véronique Lapointe, directrice générale de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 5 877,38 \$.

21-12-3921 Dépôt de la liste des comptes de la salle de quilles du mois de novembre 2021

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais APPUYÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 1 241,55 \$.

<u>CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de novembre 2021 :</u>

Je, Véronique Lapointe, directrice générale de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant 1 241,55 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ève Lajoie APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'ACCEPTER le transfert de crédits budgétaires tel que déposé par la directrice générale.

21-12-3923 Révision de la liste 2020 des contrats de plus de 2 $000\ \$$ et totalisant plus de 25 $000\ \$$

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais APPUYÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste révisée des contrats 2020 de plus de 2 000 \$ et totalisant plus de 25 000 \$.

21-12-3924 Dépôt de la liste des contrats 2021 de plus de 2 000 \$ et totalisant plus de 25 000 \$ et des contrats 2021 de plus de 25 000 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des contrats de plus de 2 000 \$ et totalisant plus de 25 000 \$ et de la liste des contrats de plus de 25 000 \$ pour l'année 2021.

DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

21-12-3925 Remplacement de sections de bande de la patinoire

CONSIDÉRANT QUE 10 sections de bandes 4 x 8 de la patinoire sont fissurées à la suite des écarts de température;

CONSIDÉRANT QUE ces sections sont à remplacer afin d'assurer la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

Distribution Clément Larivière	217 \$ par feuille + 260 \$ pour le transport
Gym Fabric	271 \$ par feuille, transport inclus
Permafib	325 \$ par feuille, transport inclus

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais APPUYÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'ACCEPTER la soumission de Distribution Clément Larivière pour l'achat de 10 feuilles pour le remplacement des sections à changer de la patinoire.

21-12-3926 Remplacement des buts de hockey

CONSIDÉRANT QUE les buts de hockey ne sont plus conformes et ne peuvent être utilisés;

CONSIDÉRANT QU'il y a un risque de blessure dû à la pointe centrale à l'intérieur du but;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de celui-ci est la seule option envisageable étant donné qu'il est impossible de le modifier;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

Sport Loisir:	Buts professionnels	1 149 \$ la paire, taxes en
		sus
		+ 225 \$ de transport
Sport Direct:	Buts professionnels	1 334 \$ la paire, taxes en
	-	sus
		+ 395 \$ de transport

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ève Lajoie APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'ACCEPTER de remplacer les deux buts de hockey désuets à la patinoire;

D'ACCEPTER la soumission de Sport Loisir pour l'achat de deux nouveaux buts de hockey professionnels au montant de 1 149 \$ la paire et 225 \$ de transport, taxes en sus.

21-12-3927 Octroi de contrat pour le remplacement des fenêtres et autres rénovations au 120, route 138 (garage municipal)

CONSIDÉRANT QUE le remplacement des fenêtres et d'autres rénovations au 120, route 138 (garage municipal) sont à effectuer;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres sur invitation au printemps 2021 pour mandater un entrepreneur pour effectuer ces rénovations;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été reçues et qu'elles sont toujours valides :

Les Constructions S.R.V.	6 549.25 \$, taxes en sus
Jean-Yves Morneau	Aucune soumission

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault APPUYÉ PAR Mme Ève Lajoie ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'ACCEPTER la soumission proposée par Les Constructions S.R.V. pour le remplacement des fenêtres et autres rénovations à effectuer au 120, route 138 (garage municipal) au montant de 6 549.25 \$, taxes en sus.

21-12-3928 Achat d'un compresseur 30 gallons King Canada industriel KC-3124 pour le garage municipal situé au 120, route 138

CONSIDÉRANT QUE le département des Travaux publics désire faire l'achat d'un compresseur 30 gallons King Canada industriel KC-3124 pour le garage municipal situé au 120, route 138;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

Home Hardware	King Canada industriel KC-3124	850 \$, taxes en sus
BMR	King Canada industriel KC-3124	899 \$, taxes en sus

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'ACCEPTER la soumission de Home Hardware pour l'achat d'un compresseur 30 gallons King Canada industriel KC-3124 au montant de 850 \$, taxes en sus.

21-12-3929 Développement domiciliaire rues du Fleuve et des Berges – Morcellement des terrains

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser le projet de morcellement pour le nouveau développement résidentiel des rues du Fleuve et des Berges;

CONSIDÉRANT QUE le projet doit être fourni à Hydro-Québec pour leur permettre de continuer dans leur conception de la nouvelle ligne électrique;

CONSIDÉRANT QU'une proposition de Jean Roy, arpenteur-géomètre, a été déposée au montant de 11 094 \$, taxes en sus, pour la préparation du projet de morcellement;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ève Lajoie APPUYÉ PAR M. François Maltais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'ACCEPTER la proposition pour les travaux de morcellement des terrains situés sur les rues du Fleuve et des Berges déposée par Jean Roy, arpenteur-géomètre, au montant de 11 094 \$, taxes en sus.

DOSSIERS DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

21-12-3930 Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT QU'un appel public a été émis sur la page Facebook et le bulletin de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement no. 2018-124 stipule que le comité consultatif d'urbanisme doit se composer de 3 membres, soit 1 membre du conseil nommé par le conseil et 2 membres déterminés et choisis par le conseil parmi les résidents du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les candidatures suivantes ont été reçues :

- Bruno Proulx
- Michel Bouchard
- Pierre Brousseau
- Nicole Garneau
- Louise Fillion

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil désigne MM. Bruno Proulx et Michel Bouchard comme membres du CCU;

QUE le mandat est d'une durée de 2 ans.

Avis de motion et adoption du premier projet de règlement no. 2021-159 modifiant le règlement de zonage adopté sous le no. 2010-050 afin d'ajouter un groupe d'usages dans la zone 16-FC; de créer la zone 29-I et d'y autoriser certains usages ; de créer la grille de spécifications de la zone 219-F;

AVIS DE MOTION est donné par Jean-Sébastien Naud, conseiller, qu'il y aura adoption lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement no. 2021-159 modifiant le règlement de zonage adopté sous le no. 2010-050 afin d'ajouter un groupe d'usages dans la zone 16-FC; de créer la zone 29-I et d'y autoriser certains usages ; de créer la grille de spécifications de la zone 219-F.

Par la même occasion, il y a dispense de lecture du projet de règlement puisqu'une copie de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil séance tenante.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes est assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'UNE modification au schéma d'aménagement a été réalisé et qu'il se doit que les règlements soient concordants au schéma;

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité locale peut, par règlement, modifier son règlement de zonage afin de répondre aux réalités d'aménagement et de développement de son territoire, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 13 décembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'ADOPTER le premier projet de règlement et qu'il soit décrété ce qui suit :

RÈGLEMENT NO. 2021-159

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ADOPTÉ SOUS LE NO. 2010-050 AFIN D'AJOUTER UN GROUPE D'USAGES DANS LA ZONE 16-FC; DE CRÉER LA ZONE 29-I ET D'Y AUTORISER CERTAINS USAGES; DE CRÉER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE 219-F

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

Est modifié à la grille des spécifications, feuillet 1 de 4 dans la colonne 16-Fc l'élément suivant:

Permettre la sous-classe d'usage 4 : « industries extractives » liée à la classe d'usage industriel.

Tel que ces modifications apparaissent à l'annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 3.

Création de la zone 29-I à même la zone 29-Fc.

Le plan de zonage ainsi modifié peut être consulté à l'annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 4.

Est créée, à la grille des spécifications, feuillet 2 de 4 entre la colonne de la zone 29-Fc et la zone 214-Fc, la colonne 29-I ainsi que l'ajout d'usages et de normes spécifiques à cette zone.

Tel que ces modifications apparaissent à l'annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 5.

Créer dans la grille de spécifications du règlement de zonage 2010-050, la colonne pour la zone 219-F en format jumeau de la grille de la zone 104-F

ARTICLE 6.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ AUX BERGERONNES, ce 13^e jour du mois de décembre 2021.

21-12-3932

Acceptation de la demande de dénomination du chemin Arsène-Gagnon – Présentation d'une demande d'officialisation à la Commission de toponymie du Québec

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réaménagement de la route 138 dans le secteur de la Côte à Arsène-Gagnon ont créé une nouvelle voie;

CONSIDÉRANT QU'un nom doit lui être attribué;

CONSIDÉRANT QUE cet emplacement était anciennement appelé « Côte à Arsène-Gagnon »;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ACCEPTER de nommer cette nouvelle voie de circulation « chemin Arsène-Gagnon »;

QU'une demande d'officialisation du nom soit soumise à la Commission de toponymie du Québec.

21-12-3933

Autorisation pour l'attribution et la réorganisation des numéros civiques des lots situés sur le chemin Arsène-Gagnon et du chemin des Sittelles

CONSIDÉRANT QUE la réorganisation de la nomination du chemin Arsène-Gagnon et du chemin des Sittelles permettrait d'améliorer la signalisation et la localisation des adresses pour les services municipaux et autres;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert APPUYÉ PAR M. François Maltais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'AUTORISER l'attribution et la réorganisation des numéros civiques des lots situés sur le chemin Arsène-Gagnon et du chemin des Sittelles, tel que présenté par l'urbaniste.

DOSSIERS CAMPING BON-DÉSIR

Aucun dossier.

DOSSIERS SALLE DE QUILLES

Aucun dossier.

DOSSIERS DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

Aucun dossier.

DEMANDES DE DONS, DE COMMANDITES OU D'AIDE FINANCIÈRE

21-12-3934

L'Odyssée artistique – 16e édition du Festival intime de musique classique

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ève Lajoie APPUYÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte la demande d'aide financière faite par l'Odyssée artistique au montant de 2 000 \$ pour la 16^e édition du Festival intime de musique classique;

QUE la dépense soit déboursée à même le budget 2022.

DEMANDES DE COTISATION ANNUELLE, D'ADHÉSION OU DE PUBLICITÉS

Aucun dossier.

CORRESPONDANCE

MTQ – Critères à l'implantation d'un carrefour giratoire

SUGGESTIONS DES CITOYENS – LA PAROLE EST À VOUS – LA SÉCURITÉ

- Lumière avec œil magique pour éclairer la rampe pour les personnes à mobilité réduite;
- Ajuster l'angle de projection de la lumière située sur le mur de l'entrée principale de l'édifice municipal.

SUJETS DIVERS:

Aucun dossier.

Fermeture de l'assemblée

(Signé) Nathalie Ross, maire	
(Signé) Véronique Lapointe Directrice générale et secrétaire-trésor	ière

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Hervé Gaudreault demande la levée de la séance. Le maire déclare la réunion close à 20 h 30.

Je, Nathalie Ross, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.